

Qu'est-ce qu'un marquage dans le cadre du PSBC ?

Le marquage dans le cadre du PSBC est un repère visuel. Il s'agit généralement d'un logo qui permet de reconnaître les œuvres ou les caisses concernées par le PSBC.

Les avantages du marquage

L'utilisation d'un marquage permet aux services d'urgence de repérer plus rapidement les objets ou caisses marqués PSBC et donc de les évacuer plus vite.

Les inconvénients du marquage

Le marquage est très pratique lorsqu'il s'agit de lieux ne recevant pas ou peu de public. Cependant, lorsqu'un lieu reçoit du public, un marquage PSBC en évidence peut également servir aux voleurs. En effet, il indique de façon évidente les objets les plus importants et faciles à transporter de la collection.

Comment accrocher le marquage ?

Le marquage nécessite une méthode d'accrochage capable de résister relativement bien à l'humidité et la chaleur. Les étiquettes remplissent ces pré-requis.

Le plus judicieux est de faire imprimer des étiquettes réfléchissantes. En effet, en cas de coupure d'électricité ou de fort incendie, les équipes de secours sont munies de lampes torches. Les étiquettes réfléchissantes permettent alors d'être repérées plus facilement.

Par endroits, il est également possible d'accrocher un panneau.

Où accrocher le marquage ?

Le marquage pour repérer les objets concernés par le PSBC peut être mis à de très divers endroits. Voici quelques exemples : le socle de l'objet, le dos du socle, le cartel, le mur, l'étiquette, la pochette, la caisse, etc.

Il est également possible de mettre le marquage à l'entrée des salles concernées par le PSBC. Cela permet aux services de secours de les trouver plus rapidement.

Dans la mesure du possible, il est conseillé de marquer en hauteur (entre 1m et 1m65) et à proximité du sol.

Par exemples :

En cas de forte inondation, le marquage en bas sera invisible, masqué par l'eau.

En cas d'incendie avec de fortes fumées, les services de secours devront avancer le plus proche possible du sol et ne pourront donc pas voir les marquages en hauteur.

Le Bouclier Bleu

Le marquage « Bouclier Bleu » était prévu pour les bâtiments. Cependant, l'utiliser pour les œuvres liées au PSBC semble être une idée judicieuse. En effet, la signalétique de marquage change d'un lieu culturel à l'autre. Cela permettrait d'uniformiser les marquages.

Bouclier Bleu, UNESCO, *Le marquage distinctif des biens culturels*, 2021.

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380180_fre

Bouclier Bleu France « Kit de logos rétro réfléchissants », s.d.

<https://www.bouclier-bleu.fr/ressources/vente-de-kits-de-logos-retro-reflechissants-marquage-des-documents-ou-objets-prioritaires-pour-levacuation-en-cas-de-sinistre/>

Exemple concret : le marquage du CCE de Poitiers

Voici des photographies prises le 17 février 2023 du marquage utilisé pour le PSBC au CCE de Poitiers. La signalétique est le logo du Bouclier Bleu, les autocollants sont réfléchissants et au niveau des portes les autocollants sont disposés aussi bien en hauteur que près du sol.





